

Repères

COURRIER CONFÉDÉRAL

CGT

Les patrons ne pardonnent pas à ceux qui mettent en échec leurs choix économiques. Avec l'aide du pouvoir et de la justice, ils font payer ceux qui ont osé contrarier leur "fringale" de profit.

Nos camarades de Manufrance en connaissent le prix.

Accusés d'avoir agi pour conserver leurs emplois et développer leur entreprise, leur condamnation est une véritable provocation pour le monde du travail. Dans la situation dramatique de chômage, de précarité et de misère de

notre pays, ils devraient être considérés comme des "héros" et non comme des "délinquants".

Aujourd'hui, l'emploi est le problème numéro un en France et dans le monde. L'idée progresse que les licenciements ne sont pas la solution pour développer l'économie. Par notre détermination à lutter contre les suppressions d'emplois nous y avons contribué.

A la notion d'obligation légale de profit, recherchée par les juges de Saint-

Étienne, nous voulons faire triompher la notion de plein emploi. Il est facteur de croissance et d'efficacité sociale.

C'est sur chaque lieu de travail, chaque entreprise, profession ou localité que la bataille pour l'emploi et les libertés va se gagner.

Notre capacité à innover pour construire avec les salariés concernés des réponses aux besoins sociaux est mise à l'épreuve. Renverser la vapeur et créer un climat propice à l'emploi est notre responsabilité première.

Notre engagement avec les "Manufrance" n'est pas que verbal, il doit se traduire dans les faits. Le développement de l'action unitaire dans les entreprises, la signature de la pétition sera la meilleure préparation du temps fort d'actions du 31 mars et de la manifestation nationale de Lyon.

Dès aujourd'hui se construit leur relance et l'avenir de nos emplois.

A_{DITO}
**Tous avec
les
"Manu"**

Didier Niel
Secrétaire de la CGT

N° 21.

Nouvelle formule

Repères CGT

Courrier confédéral.
Bulletin d'information du
Bureau confédéral

Directeur de la publication :
Alain Obadia
CP N° 1830 D 73
263 rue de Paris,

SOMMAIRE

Déclaration

Retraites complémentaires _____

Dossier Manufrance

Mettons la justice à l'endroit _____

Protection sociale

Sale coup pour les retraites complémentaires ARRCO.
Faire la clarté _____

Indre

Hôpital Saint Maure : transformation en "12 temps pleins" dont 10 titularisations au lieu des 12 licenciements prévus. 11 adhésions réalisées.

Nièvre

5 000 signatures recueillies en trois jours contre la menace de fermeture des guichets Sécurité Sociale. Une centaine d'assurés sociaux, avec la CGT les ont apportées au Conseil d'Administration.

PLF Premery : 9 licenciements annulés suite à une forte mobilisation du personnel, y compris les cadres, avec la CGT. Le Syndicat passe de 30 à 70 adhérents.

Gard

Lambda Service à Nîmes : signature de pétitions contre le licenciement de 3 salariés accusés de malversation, les 3 salariés sont réintégrés.

Hôpital d'Alès : suite aux actions diverses du personnel, création de 11 emplois 1/2.

Ille et Vilaine

3 C à Vitré : suite à 3 jours de grève à l'appel de la CGT, la reconnaissance des qualifications est obtenue ainsi que le paiement des jours de grève.

Retraites complémentaires

Déclaration de Maurice Lamoot, Secrétaire de la CGT, à l'issue de la table-ronde organisée le 15 février 1993 par le Premier Ministre.

A grands renforts de publicité le Premier Ministre a convoqué une table ronde réunissant pouvoirs publics, organisations syndicales (1) et patronat, lors de celle-ci il a confirmé :

- qu'une aide de l'État de 20 milliards de francs serait apportée en 1993 à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse ;
- qu'il poursuivait sa démarche dans l'optique de la mise en place d'un fonds de solidarité ;
- qu'il travaillait à un projet de fonds de garantie des retraites, comme complément de ressources au-delà de 2005, gagé sur les entreprises publiques.

Dans cet échange qui n'a connu aucune conclusion, les différents participants ont réaffirmé leur approche contradictoire, sinon antagonique.

Hormis l'aide ponctuelle de 20 milliards de francs au titre de l'année 1993, les propositions du gouvernement ne s'attaquent en rien au fond des difficultés financières des régimes de retraite malades du développement du chômage, de la précarité et des pratiques de bas salaires.

La délégation CGT a quant à elle rappelé son approche du problème et ses exigences quant à la nécessité de bâtir des solutions de financement durable des retraites et des divers dispositifs de protection sociale existants.

La discussion menée a confirmé qu'il y avait refus de faire. Ainsi le CNPF s'appuyant sur son postulat de liberté de gestion des entreprises et de logique du profit, a renouvelé ses exigences : de recul de l'âge de la retraite et d'économies à réaliser sur le montant des pensions.

Ceci en étroite continuité avec les coups déjà portés, qui déjà mettent en cause le pouvoir d'achat des

SUITE PAGE 7



MANUFRANCE

■ BREVES

Pétition : déjà plus de 100 000 !

*Passons à un stade
supérieur.*

Matériel à disposition dans les unions départemen- tales :

- le journal de masse, disponible dans les unions départementales, et à diffuser dans les entreprises ;
- les affiches et les bandeaux ;
- les badges qui servent de support à la souscription financière.

Matériel à commander

- la plaquette "Manufrance. Nous accusons", à commander à La Vie Ouvrière au prix de 20,00 francs ;
- les cartes postales pétitions, à commander à l'union départementale de la Loire.

Souscription Manufrance. L'affaire de tous

- Des dizaines de trains, des centaines de cars, cela coûte très cher ;
- l'autofinancement est indispensable pour payer les cars et trains, et vont donc aux organisations qui en assurent le coût. Le badge confédéral est le support central. Déjà 150 000 ont été commandés, un premier résultat intéressant, beaucoup d'organisations n'ont pas encore passé commande. Ne tardez pas, il y a urgence.



Mettons la justice à l'endroit

Le 31 mars lors de la manifestation nationale, pour l'emploi, les libertés, la relaxe des 17 de Manufrance, par l'action de masse, il est possible de remettre la justice à l'endroit.

Triste ironie du sort, le Tribunal de Saint-Etienne a condamné nos 17 camarades à de lourdes peines de prison, au nom du profit-roi. Il a prétendu jeter un interdit définitif "au nom de la justice" sur les valeurs fondamentales de solidarité, de progrès social, de défense collective de l'individu, au nom du droit sacré du capital prioritaire contre les droits de l'homme.

Les 17 de Manufrance ont été condamnés par un Tribunal, pour avoir osé vouloir mettre en œuvre un droit constitutionnel fondamental : le droit à l'emploi.

Quelques mois ont passé, la casse industrielle, l'hémorragie d'emploi, les 4 millions de chômeurs, tout cela conjugué à l'action des salariés fait que la question de ce droit est devenue la question au centre des débats.

Aujourd'hui, le Parlement vient de voter une loi interdisant les licenciements collectifs sans plan social, sans solution de reclassement.

C'est cela qu'a tenté de faire la CGT à Manufrance. Elle était sur le point de réussir quand le Gouvernement a décidé d'étouffer l'espoir.

C'est pour avoir osé la solidarité, l'emploi pour les hommes, contre le profit, que nos Camarades sont condamnés, placés au banc de l'infamie !

Aujourd'hui, la vie leur donne raison, le vote au Parlement les réhabilite. La Justice sera-t-elle en retard sur l'histoire ?

Le 31 MARS, par l'action de masse, créons les conditions d'une mise à l'heure de notre temps des décisions de justice. Remettons la justice à l'endroit, pour l'homme et la garantie de ses droits fondamentaux, imposons la RELAXE.

Manifestation, temps fort national, le 31 mars à Lyon

Voici les premières indications sur la journée "temps fort national emploi / revendications / libertés, le 31 mars à Lyon et sur la manifestation.

ACCUEIL DES MANIFESTANTS

Des points d'accueil (renseignements, buvette, casse-croûte) sont prévus aux gares de La Part-Dieu et Lyon-Perrache, et à la place d'Arsonval, lieu d'arrivée des cars des manifestants.

Pour ceux qui arrivent par le train, il est souhaitable d'arriver à La Part-Dieu, plus proche du départ de la manifestation et de repartir par Lyon-Perrache situé à côté du Palais de Justice, lieu d'arrivée de la manifestation. Il faut compter une demi-heure de marche entre la gare de La Part-Dieu et le point de départ de la manifestation.

Il faut donc arriver à Lyon entre 10 h et 10 h 30, quel que soit le moyen de transport utilisé, pour être à l'heure sur les lieux de départ de la manifestation.

Chaque région et union départementale aura dans les jours à venir un plan comportant les lieux d'implantation dans la manifestation ainsi que l'emplacement de stationnement des cars et les trajets à effectuer pour le retour vers les cars ou les gares, après la manifestation.

Un fléchage sera mis en place à différents endroits dans Lyon pour faciliter les arrivées des véhicules, voitures et cars.

Un autre point de rassemblement est prévu plus près de l'arrivée, aux alentours de la place Bellecour pour un certain nombre de groupes de retraités afin de leur éviter une trop longue marche à pied.

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

L'horaire de départ de la manifestation est prévu impérativement à 11 h 00 car la tête de la manifestation devra se trouver devant le Palais de Justice à 13 h pour la prise de parole de Louis Viannet, avant le début du procès à 13 h 30. Une seconde prise de parole aura lieu à l'arrivée du cortège de la région Rhône-Alpes aux alentours de 16 h.

La mise en place de la tête de la manifestation s'effectuera place Marc Seguin devant la manufacture des Tabacs.

LA SÉCURITÉ

Chaque région ou union départementale devra assurer la sécurité de son propre cortège. Une sécurité générale veillera à la bonne progression du cortège, à la fin de la manifestation, et gèrera le Palais de Justice et ses abords ainsi que les différents points d'accueil, emplacements des cars, etc.

Les camarades pouvant accéder à la salle du tribunal seront peu nombreux et prévenus à l'avance.

GESTION DE L'INFORMATION

Devant le Palais de Justice, sera installé les 31 mars, 1^{er} et 2 avril, un barnum avec téléphone et télécopie, pour que nous puissions vous tenir informés du déroulement du procès. Les numéros de téléphone et télécopie seront communiqués ultérieurement.

Pour toute demande relative à l'organisation de la manifestation, s'adresser à Maurice Lourdez, téléphone 48.51.81.58.

Manu- france : un enjeu pour tous

*Quelques éléments
pour aller au débat avec le
mouvement associatif et le sec-
teur de l'économie sociale.*

La mobilisation autour des MANUFRANCE progresse et la journée du 31 MARS se prépare activement.

Il reste que nos efforts pour informer au delà de nos rangs et obtenir des soutiens ou des prises de position sont suivis de résultats modestes sauf dans les départements ou secteurs d'activité dans lesquels la solidarité s'exprime à l'égard d'un condamné plus connu.

Il nous faut donc revenir sur notre argumentation en direction du mouvement syndical et du mouvement associatif, montrer tous les dangers pour eux-mêmes et leurs activités futures que recèle ce jugement.

L'inculpation puis la condamnation pour "abus de biens sociaux" des dirigeants de la SCOPD MANUFRANCE constituent une menace sur bon nombre d'activités du domaine de l'économie sociale.

On savait que si des dirigeants détournaient à leur profit des biens de la société, ils pouvaient être poursuivis, mais jusqu'alors, soit une erreur de gestion, soit un choix de gestion n'obéissant pas aux règles du marché n'étaient pas passibles de condamnations pénales.

Il faut bien mesurer ce que cela peut signifier quand on sait les difficultés que rencontrent certaines mutuelles, certains comités d'entreprises, certaines associations culturelles ou de vacances.

Les dirigeants sociaux de MANUFRANCE ont été reconnus coupables d'avoir tout fait pour sauver les emplois. Ils ont vendu le stock avec de gros rabais mais qui n'ont rien d'exceptionnel pour assurer une trésorerie permettant le redémarrage d'une usine modernisée. Ils ont favorisé des entreprises satellites qui permettaient de sauvegarder des

emplois. Ce sont ces faits qui sont condamnés, et comme personne ne s'est mis de l'argent plein les poches, les juges ont inventé l'intérêt personnel d'ordre moral.

A cela, il faut ajouter que le nouveau code pénal a prévu la responsabilité pénale des personnes morales. Le mouvement syndical ou associatif conserve-t-il la liberté de choisir ses objectifs et ses modes de gestion ? des jugements comme celui-ci, s'ils n'étaient pas combattus et réformés permettraient d'en douter. On pourrait de fait placer sous tutelle toute organisation qui ne se plierait pas aux règles économiques dominantes.

La condamnation pour complicité de vol des dirigeants syndicaux, du syndicat d'entreprise, de l'union locale et de l'union départementale est bien sûr tout aussi inquiétante.

Le tribunal a clairement recherché l'implication de la C.G.T. Il n'a pas eu trop de peine à trouver que la C.G.T. était solidaire des travailleurs de MANUFRANCE en lutte pour sauver leur entreprise, ses productions, les emplois. Reconnaisant peut être à regret que "le droit positif français ignore la responsabilité pénale des personnes morales ou la responsabilité collective des groupes d'individus" il s'est attaché à rechercher la responsabilité personnelle des dirigeants. Et là encore, si l'on ne revenait pas sur le raisonnement des juges de Saint-Étienne, ce serait la porte ouverte à une répression sans borne contre les dirigeants et même les adhérents d'une organisation syndicale ou contre les participants à une manifestation, etc. Les attendus vont en effet plus loin que feu la loi anti-casseur.

Le texte dit en effet ceci "qu'en effet, s'il est vrai qu'un acte matériel d'appréhension ne saurait être

imputé indistinctement aux membres d'un même groupe, il en va différemment d'un acte positif d'encouragement lorsque celui-ci prend la forme d'une expression collective; que ce fait est alors imputable à tous les membres du groupe et en particulier aux dirigeants du dit groupe qui, traduisant l'expression collective, relaient ainsi personnellement le soutien apporté par le groupe."

Que de dangers en si peu de mots. Quoi qu'il en soit dit, c'est bien la responsabilité collective réinstaurée par un artifice. C'est aussi l'ouverture de la chasse aux meneurs comme au bon vieux temps, c'est aussi la création d'un délit d'opinion collectif qui plus est. Tout appartenant à un groupe est personnellement responsable de ce que dit ce groupe.

Ah! les beaux jours pour la liberté d'expression et d'opinion et pour le droit effectif de se grouper.

Ces quelques éléments accompagnés du "quatre pages", voire de la plaquette "VO Edition", devraient permettre une relance des organisations démocratiques, associations, personnalités ou élus avec lesquels on est en contact dans chaque département, profession ou secteur confédéral afin d'obtenir des prises de position, des soutiens.

QBJECTIFS

Des objectifs à la hauteur des enjeux

Les premières informations recueillies confirment la mobilisation de nos organisations.

Nous donnons, ci-dessous, les premiers renseignements donnés par le dispositif confédéral dans la semaine du 8 au 13 février :

ALSACE - Bas-Rhin 300,
AQUITAINE - Gironde 500,
AUVERGNE - Puy-de-Dôme 400,
Allier, 250, Cantal 50,
BOURGOGNE - Côte d'or 200,
BRETAGNE - Ille-et-Vilaine 200,
Finistère 200, Morbihan 100,
CENTRE -Indre-et-Loire 150, Cher 100,
CHAMPAGNE-ARDENNES - Marne 150, Ardennes 120, Aube, 150
FRANCHE COMTE - Jura 250,
LANGUEDOC ROUSSILLON 1.000
LIMOUSIN - Creuse 50, Corrèze 100,
LORRAINE - Vosges 100,
MIDI PYRENEES - Ariège 100,
Aveyron 150, Haute-Garonne 350,
Gers 50, Lot 40, Hautes-Pyrénées 80,
Tarn-et-Garonne 150, Tarn 200,
NORMANDIE - Calvados 100,
PAYS-de-LOIRE -Loire-Atlantique 250, Maine-et-Loire 150, Mayenne 50,
POITOU CHARENTE - Vienne, 150
PACA - Vaucluse 300,
RHONE-ALPES - Ain 1.000, Ardèche 1.000, Drome 1.000, Isère 3.000,
Loire 5.000, Rhône 15.000, Savoie 1.500, Haute-Savoie 1.500,
URIF - Essonne 300, Hauts-de-Seine 1.000, Paris 1.000, Seine-St-Denis 1.000, Val de Marne 550, Val d'Oise 300.

A ces premiers objectifs, il faut ajouter ceux des fédérations. Dans de nombreux cas, celles-ci ont fixé des objectifs ambitieux notamment : FILPAC 4 000 et 2 TGV partiront de Paris, les CHEMINOTS 5 000, l'ENERGIE 10 000.

Le 31 peut avoir, à Lyon, une dimension exceptionnelle. Aujourd'hui, chaque organisation doit définir ses objectifs, mettre en place les moyens financiers pour les atteindre. Chaque semaine, transmettez vos informations au dispositif confédéral mis en place.

retraites Sécurité Sociale ou Retraites Complémentaires.

Face à de telles conceptions antisociales, la CGT a des propositions, elles sont à débattre, elles passent par la reconquête de l'emploi, par une plus forte implication des entreprises dans le financement en intégrant dans celui-ci la notion de valeur ajoutée produite, par une contribution des revenus financiers à hauteur de 14,5 %.

Dans une période propice à toutes les manœuvres politiciennes, ouverte à tous les discours démagogiques, les salariés actifs, retraités, préretraités ont à faire preuve de la

plus extrême vigilance. Chacun d'eux doit pouvoir être à même d'apprécier l'ensemble des enjeux. Cela est posé en terme d'intervention et d'action.

La CGT entend pouvoir y contribuer pleinement. Cela implique qu'un vaste débat national puisse être mené avec les salariés et leurs représentants.

Il s'agit de leurs intérêts immédiats et futurs.

(1) En l'absence de Louis Viannet, Secrétaire Général en déplacement à l'étranger, la délégation CGT était composée de Maurice Lamoot, Secrétaire Confédéral et de Monique Beaussier, Responsable du Secteur Santé - Retraite - Protection Sociale.

■ RAPPEL

Afin d'améliorer encore la qualité de Repères et de répondre au plus juste besoin des organisations et des dirigeants de la CGT, nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner le questionnaire publié dans le Repères n° 17 du 19 janvier.

■ A NOTER

Dans le cadre des initiatives décidées autour des questions de l'emploi, le CCEO a élaboré un matériel conçu comme un support pour des journées de réflexion.

En effet, toutes les entreprises sont concernées et nous avons vraiment besoin d'affiner notre démarche revendicative. Alors que les aspirations des salariés et les besoins de la société convergent pour exiger plus d'emplois stables, qualifiés et bien rémunérés, nous nous trouvons souvent en difficulté devant les plans patronaux.

L'organisation de la journée peut revêtir des formes diverses (CE élargie à tous les responsables de syndicats, assemblée de militants, etc.), mais il est important qu'elles conservent leur caractère de formation et de réflexion déconnecté de la prise de décision concrète.

Ces journées de réflexion s'inscrivent dans toutes les initiatives à prendre pour développer une bataille offensive sur ces questions.

Renseignements et information auprès du CCEO.



Du 1er au 20 mars 1993 au Centre Educatif Benoît Frachon, Rencontre avec ARAGON

autour de l'exposition "Aragon et les photographes" qui regroupe de nombreux portraits de l'écrivain, signés par les plus grands noms de la photographie (Man Ray, Cartier Bresson, Klein, etc.) ; deux soirées pour mieux connaître l'œuvre de Louis Aragon :

- *les mardi 2 et 16 mars à 20 h 30 : Conférence de Valère Starazelski, "L'œuvre de la vie d'Aragon" de la période surréaliste jusqu'à sa mort ;*
- *les jeudi 4 et 18 mars à 20 h 30 : Gérard André chante Aragon, sur des compositions de Ferrat, Ferré, Gérard André, poèmes et chansons de Louis Aragon.*

Si vous souhaitez participer à ces soirées, téléphoner auparavant au centre éducatif Benoît Frachon au 69 86 40 00.

Sale coup pour les retraites complé- mentaires ARRCO. Faire la clarté

L'accord intervenu le 10 février, et que la CGT n'a pas signé, est lourd de conséquences pour les droits des travailleurs et l'avenir des régimes.

Demandé de longue date par la CGT, le passage du taux obligatoire de 4 à 6 % aurait pu constituer, s'il avait été appliqué rapidement, une mesure particulièrement avantageuse pour les salariés actifs et retraités, en permettant une amélioration des droits et une revalorisation des pensions. Parallèlement, les caisses de retraites se seraient trouvées renforcées face aux attaques des assureurs. Enfin la partie de cotisations comprise entre 6 et 8 % aurait pu être maintenue et garantie par la solidarité.

L'accord réalisé détruit ces perspectives. Il renvoie le passage à 6 % pour tous en 1999 et n'ouvrira plus aucun droit supplémentaire aux salariés qu'ils soient actifs ou retraités.

Mais, surtout le droit de cotiser au-delà de 6 % est supprimé. Bien plus, la liberté est offerte aux entreprises qui cotisent au-delà de ce taux, de revenir en arrière. C'est un cadeau royal aux compagnies d'assurances qui voient offrir un terrain de prospection privilégié.

Ce lamentable abandon ne sera pas sans conséquence préjudiciable pour le monde de la répartition et pour tous ceux et celles qui y ont placé leur confiance.

Mis dans l'impossibilité d'étendre leur champ de prospection, les régimes vont se scléroser, s'asphyxier et se trouveront placés devant des difficultés de plus en plus grandes pour honorer des droits de plus en plus réduits.

Le processus enclenché ces dernières années d'insuffisance de

revalorisation des retraites va s'accélérer. Désormais, il faut s'attendre à une évolution des retraites inférieure à celle des prix. Pour atténuer cette dérive, l'accord précise que les caisses devront restreindre leurs fonds de gestion et d'action sociale. Les personnels des caisses et les retraités les plus démunis feront eux aussi les frais de cette dérive.

Il faut faire la clarté sur la nocivité de cet accord, dénoncer le mauvais coup qu'il représente pour les salariés. Le CNPF a pu parler à juste raison, de remise en cause fondamentale de ce qui existait jusqu'à présent. Plus que jamais, il est nécessaire de réaliser une mobilisation qui soit la plus large possible sur ces questions, notamment dans la perspective de prochaines négociations qui auront lieu avant l'été sur le maintien de la retraite à 60 ans à taux plein.



15 au 21 février

Délégation CGT en Afrique du Sud : Louis Viannet, Secrétaire général de la CGT, Gérard Alezard, Secrétaire de la CGT, Jacky Bernard, Secrétaire général de la Fédération CGT du Sous-Sol. A l'invitation du COSA-TU, cette délégation participera également à la Conférence Internationale de Solidarité organisée par l'ANC DU 19 au 21 janvier. Thème : "De l'Apartheid à la Paix, à la démocratie, au développement".

25 et 26 février

Une délégation de la Fédération des Syndicats Indépendants de Russie, conduite par son Secrétaire général, Igor Klotchkov, rencontrera en France une délégation CGT conduite par Louis Viannet, Secrétaire général de la CGT.

4 mars

Commission Exécutive.